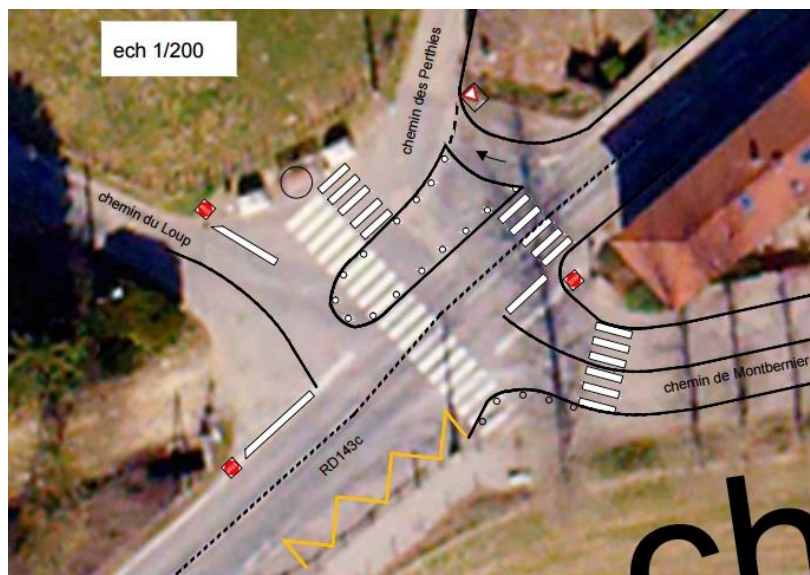




- un radar de comptage a été mis en place afin de vérifier l'efficacité des nouvelles chicanes (diminution des vitesses enregistrées peu significative). Cet aménagement sera à revoir si le carrefour Ste Catherine n'est pas aménagé. Dans le cas contraire, il peut convenir. Un radar pédagogique sera installé prochainement afin de sensibiliser les utilisateurs. Un nouveau comptage sera alors réalisé afin de vérifier son efficacité.
 - une proposition de marquage au sol des vitesses autorisées a été proposée (faisabilité à voir avec le Département),
 - les problèmes d'écoulement d'eau au niveau de la propriété « Garcès » (FS n°47) n'ont pas été traités. Demander à la CAPI de revoir avec l'entreprise ayant effectué les travaux.
- ✓ **La mise en place des nouveaux panneaux d'agglomération** se traduit par des zones à 90km/h alors qu'auparavant elles étaient limitées à 50 km/h. Nous venons de recevoir à ce sujet une lettre d'un riverain signalant cet état de fait dans une zone avec passage protégé et arrêt de bus...
- ✓ **L'aménagement du Carrefour des Tilleuls est programmé pour cette année.** Un plan nous a été proposé. Il a été proposé de lancer une consultation des riverains avec pour objectif une réunion « terrain » entre avril et juin et une réalisation au deuxième semestre 2017.



- ✓ **Aménagement du chemin de Montberrier (chemin piétonnier)** : une fiche projet est à rédiger.

3. Examen du tableau de bord des actions du bureau

Ce point n'a pas été traité faute de temps.